



## BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

### 2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



#### Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

#### Conditions d'entrée en formation :

##### Conditions d'accès et d'admission :

##### Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

##### Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;
- ✓ **Pour l'option Elevage équin, un niveau galop 5 est recommandé.**

#### Objectifs de la formation :

**Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.**

#### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

#### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).
- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✓ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✓ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).
- ✓ 50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.

### Programme de formation : BTS PA

<b>C1</b>	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	<b>250h00</b>
<b>C2</b>	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	<b>100h00</b>
<b>C3</b>	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	<b>80h00</b>
<b>C4</b>	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données	<b>130h00</b>
<b>C5</b>	Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution	<b>150h00</b>
<b>C6</b>	Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité	
<b>C7</b>	Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage	<b>130h00</b>
<b>C8</b>	Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global	
<b>C9</b>	Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien être animal et à la protection de l'environnement	<b>490h00</b>
<b>C10</b>	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles : module installation ou apiculture	<b>80h00</b>
<b>Reprise du vécu en entreprise</b>		<b>40h00</b>
<b>Rapport</b>		<b>20h00</b>
<b>Accompagnement au projet personnel et professionnel</b>		<b>30h00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1400h0</b>

Formation par apprentissage

**agefiph**  
 ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole  
 de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
 CS. 60363  
 70014 Vesoul cedex  
 Tél. 03 84 96 85 00  
 Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr



## BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

### 2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



#### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

#### Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire.

#### Métier préparé :

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

#### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2023	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTSA PA	30	89%	16%	75%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

#### Rémunération et financement :

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> janvier 2024						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>477,07€</b>	43% à 50% SMIC (1)	<b>759,77€ à 883,46€</b>	53% SMIC	<b>936,47€</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>689,10€</b>	51% à 57% SMIC (2)	<b>901,13€ à 1007,14€</b>	61% SMIC	<b>1 077,82€</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>971,80€</b>	67% SMIC	<b>1 183,83€</b>	78% SMIC	<b>1 378,20€</b>
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			<b>1 766,92 €</b>		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche <b>CAP – BAC PRO – CS</b>	<b>Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage</b>
Aide exceptionnelle <b>BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024)</b>	

Formation par apprentissage

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faivre@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin

CS. 60363

70014 Vesoul cedex

Tél. 03 84 96 85 00

Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr